

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUIN
2017

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°6 - juin 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

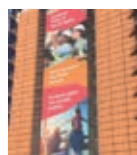
Réforme hospitalière Vers une médecine à deux vitesses



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Pour sortir du
« clair-obscur »
P. 3



INTERNATIONAL
Socle européen des
droits sociaux : embellie
ou embrouille ?
P. 6



GAZELCO
Tableaux • Barèmes
P. 13

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2017
Revenus 2016

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Huy (Pensionnés)

Afin d'aider ses membres à remplir leur déclaration fiscale, la Régionale tiendra une permanence dans ses locaux, rue du Neufmoustier, 8, le **20 juin de 9h à 12h et de 13h à 15h**.

Liège

Les camarades du secteur AMiO de la régionale de Liège se tiendront à la disposition des affiliés pour l'ensemble des secteurs, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt : **les vendredis 2 et 16 juin, de 9 à 12h et de 14h à 15h30**

CGSP - Salle Yerna, 2^e étage, place St Paul, 9/11 à 4000 Liège.

Welkenraedt

La Régionale CGSP Welkenraedt + Ostbelgien, rue de la Gare 14, organisera des permanences fiscales les **16 et 23 juin de 9h à 12h30 et de 14h à 17h**.

CECI N'EST PAS UN TROU !
La Sécurité sociale expliquée à ma petite fille

UN COURT-MÉTRAGE D'ANIMATION PRODUIT PAR LE CEPAG ET RÉALISÉ PAR LUCIE THOCAVEN
AVEC LES VOIX DE :
BOULI LANNERS // YOLANDE MOREAU // CHARLINE VANHOENACKER
A DÉCOUVRIR SUR :
WWW.CECINESTPASUNTROU.BE

UNE CAMPAGNE DU CEPAG AVEC LE SOUTIEN DE

CHOISIR, C'EST DÉSOBÉIR !
LES DETTES ILLÉGITIMES ET L'INJUSTICE : À BAS !
5^E UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU CADTM EUROPE

ON S'PREND PLUS LA DETTE
WE ARE 99% (PLASTIC)
TOO SMALL TO JAIL!
OCCUPY ALL ROOMS
EFFACE LA DETTE, PAS LA PLANÈTE
CLASS WARS

3 JOURS DE CONFÉRENCES, ANIMATIONS, DÉBATS, RENCONTRES ET MUSIQUE
LES 30 JUIN, 1 & 2 JUILLET 2017
LA MARLAGNE, NAMUR, BELGIQUE

PLUS D'INFOS ET INSCRIPTIONS : www.CADTM.org / 00324.226.62.05

Pour sortir du « clair-obscur »

Le second tour des élections présidentielles françaises vient de livrer son verdict. Emmanuel Macron devient le plus jeune président de la 5^e République. Il faut, cependant, dépasser cette anecdote et tirer quelques enseignements de ces quelques mois qui ont rythmé la vie politique française et européenne.

Car, si l'élection de Macron est tout sauf anodine, il en est de même du contexte général de cette campagne.

Premier constat à tirer, à gauche, la social-démocratie molle ne fait plus recette. Le Peuple de gauche n'en veut plus de ce consensus du « centre » qui fait des partis de la gauche « gouvernementale » les alliés objectifs des politiques d'austérité et de remise en cause du modèle social. Une dynamique similaire a vu le jour en Grèce, en Espagne, en Allemagne...

Partout, la preuve a été faite que la gauche n'est pas morte mais qu'elle a besoin, à la fois, de se réinventer et, dans le même mouvement, de revenir à ses fondamentaux et oser analyser la société en termes de rapport de force pour déterminer efficacement les processus de domination et être en mesure de lutter contre.

Deuxième constat, l'importance de la communication dans la construction d'un rapport de force. Macron, inconnu du grand public il y a trois ans, sans parti politique derrière lui, s'impose. Lui, le banquier, le financier, le ministre de Hollande a réussi l'exploit d'être élu en se faisant passer pour l'Homme du changement. Son élection prouve l'importance qu'il faut nous accorder à l'affirmation d'un imaginaire collectif capable de réenchanter notre action. Il nous faut fédérer derrière un projet commun, émancipateur. Un projet qui met en avant la solidarité, la fraternité et l'égalité. Un projet qui consacre le droit au bonheur, qui propose des alternatives à la marchandisation de la santé, de la culture, de l'enseignement, de l'environnement... Bref un projet à hauteur d'Homme.

Troisième constat, la montée de l'extrême droite est inquiétante et son installation dans la vie politique ne doit jamais être synonyme de banalisation de ses idées abjectes et nauséabondes. En politique, il y a des adversaires et des ennemis. À coup sûr, l'extrême droite relève de cette seconde catégorie. Les appels à lui faire barrage ont été, dès le soir du second tour, une posture parfois ridicule de certains responsables de la « gauche ». Car faire barrage, ce n'est pas lutter contre ! Faire barrage, si c'est nécessaire, n'est absolument pas suffisant. Il faut réunir les conditions pour que plus jamais nous ne soyons, nous ou certains de nos Camarades, appelés à faire barrage (par les urnes ou par la rue) à l'extrême droite. Cela passera par un travail quotidien de lutte active contre les idées de rejet, de haine et d'intolérance qui polluent trop souvent nos discussions en famille, entre amis et collègues. Il nous faudra répéter sans cesse, qu'opposer les travailleurs belges aux immigrés, les chômeurs aux sans-papiers, les Flamands aux Wallons c'est opposer les victimes entre elles, c'est faire le jeu de ceux qui veulent nous faire oublier que par-dessus ces oppositions créées de toutes pièces il y en a une, bien réelle, qui concerne la redistribution des richesses produites.

Bref, pour lutter contre les banquiers et les fascistes, il nous faut prendre notre avenir en main.

Il nous faut être un maillon essentiel de la création de ce projet de gauche radicale et démocratique qui fédère derrière lui et s'appuie sur des moyens de communication faisant la part belle à l'éducation populaire, à l'intelligence, à la volonté d'aller vers l'autre et à la solidarité.

Bref, pour reprendre les mots d'Antonio Gramsci « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* ». À nous, pour lutter contre les monstres, quels qu'ils soient, de nous mettre à l'œuvre, par-delà nos différences, pour faire naître ce nouveau monde !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux : Vers une médecine à deux vitesses

En janvier 2017, le gouvernement fédéral a décidé d'accélérer les décisions prises lors du conclave budgétaire d'octobre 2016 en matière de réforme hospitalière et de soins de santé. Si l'objectif proclamé est plus d'efficacité et de rationalité dans la gestion des hôpitaux, il apparaît aujourd'hui que les économies préparent une médecine à deux vitesses tout en révélant de sombres calculs communautaires et des attaques contre le service public.

La réforme du paysage hospitalier belge a été lancée dès 2015 par Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique du gouvernement fédéral. Elle s'intègre dans la 6^e réforme de l'État qui a entraîné la régionalisation d'une partie de la sécurité sociale, notamment en matière de soins de santé (infrastructures hospitalières, maisons de repos, maisons de soins psychiatriques, etc.). Cette réforme s'inscrit également dans les coupes budgétaires à hauteur de près d'un milliard d'euros dans le budget 2017 des soins de santé.

Des hôpitaux en réseau

L'objectif de la réforme est d'aboutir d'ici fin 2017 à une recomposition du paysage hospitalier en Belgique. L'axe principal est la constitution de « réseaux hospitaliers locorégionaux » (RHL). Cela signifie que les hôpitaux seront intégrés à des réseaux hospitaliers qui détermineront et répartiront les tâches entre institutions de soins et pourront prodiguer tant les soins de base que ceux appelés spécialisés ou de référence. La liste des soins de base, spécialisés, de référence ou universitaires doit encore être décidée par le fédéral¹.

Ainsi, tous les hôpitaux d'un même réseau ne disposeront pas tous des mêmes équipements ni des mêmes spécialisations. Les « missions de soins » ne devront pas spécifiquement être disponibles dans chaque hôpital mais

se trouver dans un réseau. Clairement dit, il faudra un service de maternité ou d'urgence dans chaque réseau mais pas dans chaque hôpital de ce réseau.

Qui décidera des associations d'hôpitaux ? Sous quelle forme juridique ? Qui pourra garantir encore des soins de proximité pour tous les patients ? Aujourd'hui, la confusion est totale et nos craintes absolues !

Ces réseaux recouvriraient un territoire bien défini au sein duquel les hôpitaux s'associeraient. Un réseau devrait pouvoir couvrir un territoire d'environ 450 000 patients potentiels.

La ministre prévoit 25 réseaux (RHL) sur toute la Belgique dont 2 pour Bruxelles et 9 pour la Wallonie ; ce qui fait 14 pour la Flandre. Ces réseaux sont d'abord calculés en fonction de la densité de population et non de la superficie des territoires, ce qui défavorise de facto la Wallonie (vous avez dit « communautaire » ?).

L'ampleur de la réforme a des conséquences sur l'ensemble des hôpitaux wallons, particulièrement les hôpitaux publics, mais elle touche également les nouvelles compétences de la Wallonie.

Enjeux communautaires

La réforme aura des impacts sur les soins à domicile ainsi que sur le secteur ambulatoire, de même que sur l'aide à domicile qui sont des compétences wallonnes.

Malgré les promesses de ne plus toucher à la Sécu et de réaliser une réforme budgétairement « neutre », le gouvernement fédéral fait porter au financement des hôpitaux plus d'un tiers des 907 millions d'économies de sa rage austéritaire. Cette réforme va donc accélérer un sous-financement des hôpitaux au travers d'une diminution significative des remboursements de soins hospitaliers.

D'ores et déjà, les hôpitaux anticipent la création des réseaux. Des services sont fermés et des sites hospitaliers entiers sont voués à disparaître ou à être relocalisés ; les menaces sur le personnel sont évidentes, alors que le secteur est déjà en sous-effectifs et largement malmené par de très difficiles conditions de travail².

Les Régions seront-elles financées pour développer les services indispensables appelés à compenser la fermeture de lits ou de services entiers dans certaines localités ?

À n'en pas douter, en plaçant ainsi sous tension tous les acteurs de la santé, la res-



structuration hospitalière en cours porte en elles les germes d'une 7^e réforme de l'État qui amènera la régionalisation d'une partie essentielle des matières de l'INAMI : le remboursement des soins de santé. En marche vers une médecine à deux vitesses !

Un caractère public fort !

Il faut se rappeler que la Flandre n'a quasiment plus de secteur public hospitalier. Cette réforme ultralibérale ne tient absolument pas compte des spécificités wallonnes et bruxelloises qui comptent encore plus de 40 % d'hôpitaux publics.

En Wallonie, les hôpitaux publics sont répartis sur tout le territoire. Ces hôpitaux publics sont administrés par des conseils d'administration composés, en autres, de représentants des communes associées, ce qui permet un ancrage sur les réalités locales (intercommunales, Chapitre 12...)

Notre grande inquiétude repose sur la forme que prendra la personnalité juridique du réseau. Il semblerait que Maggie De Block privilégierait la formule de l'ASBL. Ce qui de facto privatiserait l'ensemble du réseau hospitalier.

Pourtant, nous le savons, cette gestion publique est la garantie d'une qualité de soins accessible partout et surtout pour tout le monde.

Aussi, la CGSP exige-t-elle que cette réforme ne soit pas une opportunité pour le gouvernement fédéral ultralibéral de privatiser purement et simplement le secteur public hospitalier.

Nous exigeons la garantie que les hôpitaux publics :

- conservent les missions de service public qui s'imposent à tout hôpital public (accessibilité et qualité des soins, gouvernance, couverture des déficits éventuels) ;
- puissent poser de nouvelles balises à la coopération possible entre hôpitaux tout en garantissant la spécificité du service public ;
- préservent le caractère public de la concertation sociale selon le statut syndical ; le personnel gardant le droit de bénéficier d'un statut de droit public.



Si cette garantie n'est pas donnée, alors la finalité de la réforme actuelle sera en réalité une fusion des hôpitaux au sein d'un réseau créant ainsi des monopoles régionaux sans grande possibilité de choix pour le patient.

Le fédéral imposerait ainsi sa vision à la Wallonie et à Bruxelles qui ont développé un secteur public !

Enjeux philosophiques

En l'état, nous n'accepterons aucun modèle de réseau qui ferait de l'hôpital une coquille vide appliquant les stratégies et modes de gestion décidés ailleurs. Nous soutenons un modèle qui préserve l'autonomie de gestion des hôpitaux, maintient les agréments et les financements au niveau de l'hôpital afin que celui-ci ait les moyens d'assumer ses missions.

La délimitation de réseaux locaux régionaux à 25 (9 en Wallonie et 2 à Bruxelles) fait l'impasse sur les associations déjà constituées au fil du temps et sur les disparités territoriales que connaissent certaines régions. De plus, elle part du principe que l'association « philosophique » doit être dépassée. Cependant, nous ne partons pas de rien. Un certain nombre de réseaux hospitaliers existent déjà, tantôt basés sur une proximité géographique, tantôt sur une base philosophique ou sur le caractère public des hôpitaux concernés.

Malgré l'austérité budgétaire, il est indispensable de considérer la situation sur le terrain et de faire en sorte que les futurs RHL permettent de couvrir l'ensemble du territoire en garantissant les points suivants :

- l'accès aux soins pour l'ensemble de la population ;
- une association librement consentie par les hôpitaux au sein d'un réseau, notamment en permettant de conserver les formes de collaboration existantes ;
- le chevauchement de certains réseaux sur certains territoires ;
- le nombre d'habitants concernés par un réseau peut être plus limité, eu égard à la disparité territoriale, démographique et linguistique de la Wallonie et aux problèmes de mobilité et d'accessibilité aux soins qu'engendrerait un réseau trop étendu.

1. La Ministre prévoit moins d'hôpitaux de référence que de RHL. Quant aux hôpitaux universitaires, elle indique que tous ne pourront pas accomplir l'ensemble des missions universitaires et qu'ils devront donc se spécialiser !

2. De nombreuses études démontrent le burn-out du personnel soignant. Voir notamment <http://pro.guidesocial.be/actualites/burn-out-l-alarmanche-vulnerabilite-du-personnel-medical-face-a-l-intensification-du-travail.html>

Sauvegarder la liberté de choix

Actuellement, la note de Maggie De Block ne fait aucune référence à l'affiliation philosophique des hôpitaux. Or, cette distinction reste essentielle à nos yeux. La plupart des hôpitaux publics travaillent en effet déjà en réseau avec l'ULB et l'ULg, tandis que de nombreux hôpitaux chrétiens sont clairement reliés au pôle académique de l'UCL. Qu'en sera-t-il si demain la ministre de la Santé impose un partenariat obligatoire sur un territoire géographique donné ?

Il y aurait alors tout à craindre de la concurrence impitoyable entre nos trois pôles universitaires, au bénéfice annoncé de l'axe confessionnel, mais surtout c'en serait fini de la garantie de liberté de choix philosophique du

patient, si cruciale en matière notamment d'avortement ou d'euthanasie.

Lorsque que l'on sait que les soins les plus spécialisés devront être référencés aux hôpitaux universitaires, on peut se poser des questions sur l'impact de cette réforme sur les pôles universitaires. Après la crise des numéros INAMI des médecins francophones, la ministre va-t-elle encore imposer ses vues sur la façon dont doivent fonctionner nos universités francophones ?

Une médecine à deux vitesses

La question du financement demeure cruciale. Dégager des moyens financiers dans un cadre d'austérité impliquera des restructurations mais aussi le développement d'alternatives à l'hospitalisation (services ambulatoires, centres de

convalescence, soins à domicile, hôtels de soins, etc.) qui requièrent un budget par lit moins élevé mais qui, à l'évidence, amèneront des suppléments tarifaires aux patients. Cela suppose des investissements, tout particulièrement de la part des Régions, aujourd'hui insuffisants.

Autrement dit, une gageure dans le cadre d'une norme limitant à 0,5 % (au lieu du 1,5 % promis) la croissance des moyens alloués annuellement à l'assurance maladie ! À moins, comme l'affirme l'Union nationale des Mutuelles socialistes, « *que l'objectif inavoué serait de laisser l'initiative aux hôpitaux (ou réseaux d'hôpitaux) d'investir sur fonds propres dans une offre de soins extra-hospitalière³* » qui consacrerait le développement d'une médecine à deux vitesses !

3. Michel Jadot et Jean-Pascal Labille, *Les failles dans le plan ambitieux de Maggie de Block*, Solidaris, juillet 2015.

INTERNATIONAL

Socle européen des droits sociaux : embellie ou embrouille ?

Ce 26 avril 2017, après une année de consultation publique, la Commission européenne a présenté sa proposition de « Socle européen des droits sociaux ». Celle-ci consiste en 20 principes « devant contribuer au bon fonctionnement et à l'équité des marchés du travail et des systèmes de protection sociale », et se décline sous « deux formes juridiques au contenu identique : une recommandation de la Commission, prenant effet dès à présent, et une proposition de proclamation commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission ».¹

Celles-ci sont destinées aux États membres de la zone euro - les autres États de l'Union européenne (UE) pouvant néanmoins emboîter le pas s'ils le désirent - et portent sur trois catégories de droits : égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables et protection sociale.

Parmi les propositions en présence, figurent notamment un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, l'allongement du congé parental pour les pères, l'accès à l'information sur les lieux de travail, un meilleur accès à la protection sociale...

Cette initiative de la Commission a évidemment le mérite d'exister. Loin de nous l'idée de jeter le bébé avec l'eau du bain. Cependant, l'analyse de cette proposition porte à penser

que ladite eau du bain est pour le moins trouble et polluée, et que le bébé pourrait s'en trouver à tout le moins affaibli, s'il survit seulement à sa boueuse apnée.

Paradigme inchangé

Pourquoi tant de réserves ? Tout d'abord, parce que la Commission situe clairement cette initiative *dans le cadre et en accord avec* les objectifs de l'Union économique et monétaire, de la Gouvernance économique européenne et du Semestre européen, qui ne sont dès lors absolument pas remis en question et restent largement prioritaires face aux droits sociaux. Pour rappel, ces objectifs visent au premier chef la réduction de la dette publique et du déficit des États membres et ce, via l'imposition de mesures d'austérité drastiques allant dans le sens exactement inverse de celui d'un renforcement des droits fondamentaux.

Parallèlement à la communication relative au socle des droits sociaux, la Commission européenne a, dans le cadre du Semestre européen, envoyé aux États membres leur « bulletin » annuel respectif, leur indiquant les efforts budgétaires à réaliser pour répondre à la norme imposée d'un maximum de 0,5 % de déficit et de 60 % de dette publique. La Belgique reçoit ainsi l'injonction de pousser plus avant les réformes



engagées par le Gouvernement Michel concernant notamment, le recul du départ à la retraite et le durcissement des conditions d'accès à celle-ci, le renforcement de l'activation des chômeurs et la restriction des droits au chômage, la modération salariale et la remise en cause de l'indexation des salaires, la réforme du système d'enseignement et de formation professionnelle, l'accroissement de la concurrence en levant les « barrières administratives et juridiques trop contraignantes » (comprenez, facilitez le licenciement et réduisez les mesures d'information et de prévention), et la réforme fiscale entamée avec le tax-shift. La Commission encourage par ailleurs explicitement la révision de la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi en concertation avec les partenaires sociaux, enjoignant ainsi au gouvernement de limiter la concertation sociale.

Ainsi, tandis qu'en mars 2017, la Commission qualifie de « progrès substantiels » les attaques sur les salaires, les retraites, l'index et sur toute dépense publique d'ordre social, en avril, elle communique sur la nécessité de renforcer la protection sociale, l'accès à l'emploi et l'égalité des chances... autrement dit, « n'arrosez jamais votre potager, mais protégez bien vos légumes ».

En outre, les principes mis en avant dans le socle européen des droits sociaux n'auront **pas un caractère juridiquement contraignant** *per se*, constituant un simple « cadre de référence », et leur application sera laissée à l'appréciation des autorités nationales et locales.

Un contenu lacunaire...

Au-delà de la perplexité dans laquelle nous laisse le côté schizophrénique de la proposition, des réserves sont également à émettre en ce qui concerne son contenu. En effet, le texte ne fait pas de propositions concrètes pour parvenir à la réalisation des objectifs qu'il se donne, et omet de rencontrer un certain nombre d'urgences telles que : la lutte contre le travail précaire et l'inégalité salariale entre hommes et femmes ainsi que les multiples formes de violence faite aux femmes, la nécessité de renforcer la négociation collective, la protection contre les licenciements des femmes revenant de leur congé de maternité, la lutte contre le dumping social, la nécessité d'une politique fiscale harmonisée, la protection des migrants et des minorités...

Par ailleurs, force est de constater également que, comme c'est déjà le cas dans la plupart des textes européens, la protection sociale est déclinée sous le prisme restreint et restrictif de la mise en œuvre de plans uniquement destinés aux personnes les plus précarisées (« *most vulnerable* »), autrement dit une sorte de « charité » instituée. Cette manière de circonscrire le « social » à des plans de « soulagement temporaire de la détresse » des personnes les plus exclues du système tend à faire l'impasse sur la nécessaire solidarité de fait entre toutes et tous que constitue une sécurité sociale saine et renforcée grâce à laquelle justement, de telles situations de détresse n'existeraient pas.

...et contradictoire

Certains termes utilisés, tels que « flexicurité », marché du travail et protection sociale « performants » laissent à penser qu'une fois encore, le social est mis au service du marché.

Les lobbies patronaux aux abois

Bien que ne prêtant pas – à ce stade en tout cas – à des portées révolutionnaires, les avancées sociales proposées par la Commission européenne font déjà l'objet d'une levée de boucliers de la part de certains États membres et de lobbies patronaux tels que *Business Europe*. Compte tenu des moyens dont disposent de tels lobbies pour influencer les décisions européennes, le monde du travail devra, lui, redoubler de vigilance pour éviter que ces menues avancées ne s'évaporent en quelques résidus de copeaux linguistiques.

Conclusion : pour une refondation du modèle européen

S'il comporte des lacunes évidentes, le socle européen des droits sociaux représente néanmoins une première esquisse d'avancée dans le sens d'une Europe aux contours plus humains. Les 20 principes mis en avant dans ce socle européen peuvent bel et bien porter en eux la promesse de meilleurs lendemains. L'une des conditions pour ce développement prometteur devant être de changer totalement l'eau du bain, c'est-à-dire transformer radicalement le paradigme ultralibéral régissant les orientations européennes.

En effet, aucun socle social ne pourra trouver de solidité sur le terrain des dogmes de l'orthodoxie néolibérale. Par définition, un socle doit sous-tendre et porter. Un socle n'est pas un remaçonage aléatoire apporté à une armature défailante. Et sa solidité dépendra de fondations fermement arrimées. Celles-ci se trouvent dans le renversement des priorités, les droits fondamentaux, le travail décent, l'inclusion et la protection sociale devant s'imposer aux politiques économiques.

1. Communiqué de presse de la Commission européenne, 26/04/2017



La diversité, un combat syndical pour l'égalité et la solidarité !

La diversité est une notion étendue dont il est beaucoup question. Dans l'approche syndicale, elle est indissociable des problèmes de discrimination et ramène à la question de l'égalité et de la solidarité entre travailleurs. Pour la CGSP-Bruxelles, l'enjeu de la diversité prend en compte la situation bruxelloise et sa dimension services publics.

En matière sociale, la diversité évoque les différences entre des individus ou groupes d'individus. Ces différences, qu'elles soient choisies (croyances philosophiques ou religieuses...) ou naturelles (sexe, âge, origine, préférences sexuelles, caractéristiques physiques...) ou encore la manière de s'exprimer ou le quartier d'habitation peuvent être le motif de jugements voire de distinctions qui justifieraient des traitements inégaux entre les individus. Dans le monde du travail, cela se traduit par des discriminations qui peuvent intervenir avant l'embauche ; au niveau des rémunérations ; au niveau du type d'emploi, notamment.

Pour rappel, on distingue six grands critères de discrimination : 1. le genre ; 2. l'origine ; 3. la santé et le handicap ; 4. l'âge ; 5. le niveau d'expérience ; 6. le niveau de formation.

Le cas bruxellois

La situation de la région de Bruxelles-Capitale en termes de marché du travail et de niveau de formation est particulièrement propice aux discriminations. Des catégories de la population sont très nettement sous-représentées sur le marché du travail en comparaison de leur nombre dans la société. Bruxelles est devenue une ville multiculturelle où près de 40 % de la population active est d'origine étrangère et jeune, mais aussi lourdement touchée par un taux de chômage de masse (+ de 20 %) nettement plus élevé que dans les autres régions (13 %). Chez les Bruxellois de 15 à 24 ans sans emploi, le chômage s'élève jusqu'à 33,2 % ! De plus, si le niveau de qualification global n'a jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui, il reste un grand nombre de personnes peu qualifiées à Bruxelles où environ 65 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Un contexte qui conduit à une ethnostratification du marché du travail qui

se traduit par des carrières et des salaires différents pour les travailleurs d'origine étrangère, souvent cantonnés dans les secteurs de l'intérim, du nettoyage, de la construction, de l'horeca ou des soins de santé et qui accède moins facilement que les Belges d'origine et les citoyens européens aux secteurs mieux rémunérés et à certains services publics.

C'est pourquoi la lutte contre la discrimination, notamment au niveau du recrutement, constitue un enjeu crucial de la politique d'emploi bruxelloise. Il faut combattre la discrimination directe et indirecte sur le marché du travail et promouvoir une politique de diversité dans les entreprises bruxelloises et le secteur public.

À cette fin, il existe un arsenal juridique considérable qui va des lois anti-discrimination aux conventions collectives de travail en passant par les ordonnances bruxelloises :

(voir <http://diversities.brussels>).

Un cadre légal qui ne suffit cependant pas à écarter les discriminations qui ne disent pas leur nom et peuvent prendre des formes insidieuses. C'est là que l'approche syndicale et l'intervention des délégués syndicaux au plus près des travailleurs trouvent toute leur pertinence. Il s'agit de replacer la diversité dans la problématique globale des rapports de domination qui se développent dans les rapports de travail. L'enjeu de cette approche est double : sur le plan individuel, il s'agit d'avoir les mêmes chances, d'être reconnu dans ses compétences et expériences ; sur le plan collectif, il s'agit d'empêcher la dégradation générale des conditions de travail qu'engendrent les inégalités. In fine, c'est le principe de solidarité qui est essentiel. Des travailleurs unis seront plus forts pour défendre leurs intérêts face à la direction.

Pour les organisations syndicales, le souci de la diversité est une occasion

pour lancer une réflexion et de nouveaux outils pour aller vers davantage d'égalité dans le monde du travail, y compris en leur sein (notamment en ce qui concerne l'(in)égalité hommes-femmes).

Les pouvoirs publics ont un pouvoir déterminant pour développer des politiques de diversité. Leurs secteurs d'activité et leur importance dans la société leur permettent d'agir sur le fonctionnement du marché du travail, de mener des politiques de recrutement et de soutenir des actions favorables dans ce domaine.

En s'impliquant dans ce processus, la CGSP continuera à exercer sa vigilance et à développer ses initiatives en faveur de ses affiliés.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

Afin d'approfondir la réflexion et développer de nouvelles pistes d'action, la CGSP-Bruxelles poursuit son cycle de débats syndicaux :

Politiques de diversité dans les services publics et rôle des syndicats

lundi 26 juin 2017

18h > 20h – Salle A

Rue du Congrès, 17 à Bruxelles

avec :

- Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB-Bruxelles
- Gracia Pungu, Fonctionnaire, Militante, CGSP
- Fadila Laanan, Ministre de la RBC

www.cgspacod.brussels

Plus que deux ans pour rétablir **une justice sociale et fiscale**

La FGTB, la CSC et la CGSLB exigent une réorientation de la politique du gouvernement fédéral. À mi-législature et à la veille d'un important exercice de confection du budget, il doit rétablir plus de justice sociale et fiscale.

Il est temps de procéder à **une évaluation**

Le gouvernement Michel applique - sous les applaudissements nourris des employeurs - toujours les mêmes recettes : modération salariale, travail flexible, mesures d'économies sur les allocations sociales, le non-marchand et les services publics. Le capital et la fortune sont totalement oubliés tandis que les travailleurs, les pensionnés et les allocataires sociaux paient le prix fort de la politique d'austérité.

Conséquences de cette politique **pour la population**

Moins de revenus

Le gouvernement inverse le principe de redistribution des richesses.

Détérioration des conditions de travail

Avec l'extension de la flexibilité, le gouvernement rend le travail moins tenable et favorise les burn-out et le dumping social.

Moins de sécurité sociale et de protection

Le gouvernement refuse de mettre à contribution d'autres revenus que ceux du travail et précarise dans une grande mesure les malades, les chômeurs et les pensionnés.

Augmentation de la pression fiscale

Saut d'index, norme salariale, tax shift, les travailleurs supportent l'essentiel de la charge de l'impôt. Les grandes fortunes, les bailleurs, les investisseurs, les entrepreneurs sont largement épargnés.

Moins de services publics

Les sévères économies sur le personnel et les moyens mettent les services publics en danger alors qu'ils sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement de notre société. Le démantèlement de la fonction publique touche plus particulièrement les travailleurs et les allocataires sociaux. Les riches ont toujours la possibilité de recourir aux services commerciaux vendus par les entreprises privées.

Mais, au bout du compte, le démantèlement des services publics nuit à la société dans son ensemble.

Non seulement notre bien-être et notre qualité de vie sont en recul, mais tous les autres indicateurs se trouvent aussi dans

le rouge. En matière de croissance d'emploi et d'évolution salariale, nous sommes en queue du peloton européen. Le déficit budgétaire est même plus important qu'en début de législature. Le contrôle budgétaire 2017 n'a été qu'un contrôle budgétaire reporté.

Et comme si cela ne suffisait pas, les partis de droite et les employeurs veulent radicalement abaisser l'impôt des sociétés. Les conséquences en seraient néfastes pour la société. Après celui du tax shift, un nouveau trou serait creusé dans le budget... que les travailleurs et allocataires sociaux seraient amenés à combler.

Il est surtout temps de **changer de politique**

- Nous exigeons une politique plus juste, plus équitable et plus équilibrée.
- Des impôts équitablement répartis avec donc une meilleure contribution des revenus de la fortune et du capital. Tous les revenus doivent être connus et chaque euro doit être imposé équitablement. Fin des échappatoires.
- L'augmentation du pouvoir d'achat. Libre négociation des salaires.
- Plus d'emplois faisables et tenables au lieu de faire des cadeaux aux employeurs.
- Financement stable de la sécurité sociale, renforcement pour assurer une meilleure qualité de vie.
- Des pensions décentes à un âge décent au lieu de faire travailler les gens plus longtemps et plus durement.
- Investir dans les emplois de qualité, les infrastructures publiques, le non-marchand et des services publics efficaces et accessibles. Tout le monde s'en portera mieux.

Les travailleurs ont droit à des emplois de qualité et à l'équité sociale et fiscale. Le gouvernement doit entendre ce message.

Dossier de presse « Évaluation de la politique du gouvernement » disponible sur www.fgtb.be et liste des exigences concrètes des syndicats.

Communiqué de presse FGTB-CSC-CGSLB du 19 avril 2017

Hausse de l'« aide fantôme », mais baisse de l'« aide réelle » aux pays pauvres

Ce mardi 11 avril, l'OCDE a publié le montant de l'aide publique au développement (APD) dépensée en 2016. Au niveau mondial, l'APD totale a atteint 142,6 milliards USD, contre 131,6 milliards en 2015, mais cette hausse s'explique par la comptabilisation des frais d'accueil des réfugiés, tandis que l'aide aux pays pauvres est en réalité en baisse.

Au niveau belge, l'aide est également en hausse, passant de 0,42 à 0,49 % du RNB entre 2015 et 2016. Toutefois, une analyse plus fine démontre que cette augmentation s'explique essentiellement par la comptabilisation des frais d'accueil des demandeurs d'asile et du financement de l'externalisation des frontières en Turquie et en Afrique. L'aide réelle disponible pour financer des projets concrets de développement dans les pays pauvres plafonne en réalité à un niveau historiquement faible.

Au niveau mondial, l'aide publique au développement a enregistré une hausse de 8,9 %, passant de 131,6 à 142,6 milliards USD pour atteindre 0,32 % du RNB des pays donateurs – soit moins de la moitié de l'objectif international de 0,7 %. Cette hausse s'explique essentiellement par la prise en compte des frais d'accueil des demandeurs d'asile, dont le montant a augmenté de 27,5 % pour atteindre 15,4 milliards USD – soit 10,8 % de l'APD totale. Bien que nécessaire, ces montants ne représentent pas des fonds disponibles pour le financement des stratégies de développement des pays pauvres. Au contraire, l'aide mondiale destinée aux pays les moins avancés a baissé de près de 4 % entre 2015 et 2016.

Hausse en trompe l'œil

En Belgique, la part des richesses consacrée à l'aide publique au développement s'est élevée en 2016 à 0,49 % du RNB (revenu national brut), contre 0,42 %



en 2015. Toutefois, cette augmentation s'explique essentiellement, d'une part, par la comptabilisation en APD des frais d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, et d'autre part, par une provision exceptionnelle de 57 millions € en vue de financer l'accord UE-Turquie sur les réfugiés syriens et le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE destiné à « lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière en Afrique ». En d'autres termes, si l'« aide fantôme » de la Belgique – c'est-à-dire l'aide qui n'est pas disponible pour financer des projets dans les pays en développement – est en hausse, son « aide réelle » – celle disponible pour financer des programmes de développement – plafonne à un niveau historiquement faible et loin de l'objectif international de 0,7 % du RNB.

Objectifs détournés

D'une part, les frais relatifs à l'accueil des demandeurs d'asile par Fedasil sont estimés à 17 % de l'APD belge en 2016. Par conséquent, la Belgique est, plus que jamais, le premier pays destinataire

de sa propre aide au développement. D'autre part, un rapport de juin 2016 du Parlement européen a émis de fortes critiques à l'égard du fonds fiduciaire, en reprochant à l'UE de détourner l'APD des objectifs de développement durable au profit de politiques migratoires restrictives susceptibles de bénéficier à des régimes autoritaires plutôt qu'aux populations les plus vulnérables.

Pour Arnaud Zacharie, secrétaire général du Centre national de coopération au développement : « Si l'APD a besoin

d'être réformée pour être en mesure de répondre aux enjeux du 21e siècle, elle ne pourra être efficace que si une aide réelle est allouée en quantité suffisante pour financer les objectifs de développement durable. C'est pourquoi les artifices

comptables permettant de gonfler l'aide fantôme pour masquer les restrictions budgétaires ne sont pas une solution ».

La Belgique est, plus que jamais, le premier pays destinataire de sa propre aide au développement.

Article mis en ligne par le CNCD le 11 avril 2017

Déclaration de la CSI pour le 1er mai 2017

Halte à la cupidité des entreprises – Le monde a besoin d'une augmentation salariale

Parce que des sociétés multinationales puissantes et une poignée de personnes immensément riches dictent les règles de l'économie mondiale, les progrès que des générations de travailleuses et de travailleurs ont obtenus, célébrés le 1er mai de chaque année, subissent continuellement et systématiquement des attaques. Les gouvernements battent en retraite, se pliant aux volontés des grandes richesses et ne remplissant pas leur devoir de garantir un travail décent pour tous et d'en finir avec la pauvreté. Le nationalisme et la xénophobie érodent la solidarité à une époque où le monde est confronté à la plus grande crise de réfugiés depuis 70 ans et que les travailleurs migrants sont privés de la dignité de l'égalité de traitement.

Des dizaines de millions de femmes et d'hommes sont pris au piège dans des formes modernes d'esclavage et un nombre bien supérieur encore forment la main-d'œuvre cachée des chaînes d'approvisionnement mondiales, sans droits de créer de syndicats ou d'obtenir un salaire minimum vital, souvent coincés dans des emplois dangereux et dégradants. Quarante pour cent de la main-d'œuvre mondiale est piégée dans l'économie informelle, sans droits et ayant tout juste de quoi subsister. Le dogme toxique de l'austérité, destiné à acheminer encore plus de richesses vers les « 1% », touche plus gravement les femmes et ôte toutes chances de progresser sur les grands enjeux de notre époque.

Alors que plus d'un milliard de personnes sont touchées par la violence ou par l'insécurité, et que des centaines de milliers d'individus vivent au milieu de conflits armés, la menace de voir se développer de nouvelles guerres n'est jamais loin. Il ne peut y avoir de paix sans droits humains et c'est la garantie des droits humains, y compris les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs, qui est le fondement de la prospérité et de la paix.

Le système économique est cassé et la réécriture des règles doit se faire par et pour le plus grand nombre, plutôt que par et pour une poignée d'individus.

**“ 78 % des personnes interrogées souhaitent que les entreprises endossent la responsabilité de leurs chaînes d'approvisionnement
79 % des personnes interrogées estiment que le salaire minimum est trop faible pour mener une vie décente ”**

(Sondage d'opinion mondial de la CSI)

Partout, les travailleurs ripostent, en créant des syndicats face à une violente intimidation, en faisant campagne pour le travail décent et en faisant grève, même là où le droit de grève n'existe pas. Dans les usines d'Asie de l'Est et dans les plantations d'Amérique centrale, dans les villes et les villages d'Afrique, et partout dans le monde entier, les travailleuses et les travailleurs se dressent contre les tyrans et exigent le respect de leurs droits de créer des syndicats, de négocier collectivement, de bénéficier d'une protection sociale et de disposer d'emplois sûrs et sans danger. Les travailleuses rappellent qu'il faut « Comptez avec nous » au niveau de l'égalité au travail, des investissements dans l'économie des soins, pour en finir avec l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et pour obtenir leur place légitime au sein de la direction des organisations syndicales.

Pendant 130 ans, cette journée a été l'occasion de célébrer la solidarité et de rendre hommage à celles et ceux qui ont tant sacrifié pour la justice sociale. En 2017, le 1er mai sera encore l'occasion de montrer la puissance et la détermination des travailleurs en vue de combattre l'oppression, de manifester leur solidarité chez eux et par-delà les frontières, et de faire avancer la construction d'un monde meilleur.

De nouveaux défis émergent : les technologies transforment le monde du travail, les émissions de carbone risquent de nuire encore davantage au climat et le populisme et les dogmes d'extrême droite deviennent de plus en plus la norme. Nous invitons tous les gouvernements à résister aux menaces et aux intimidations de l'élite qui contrôle aujourd'hui les leviers du pouvoir, et de résister aux côtés des travailleurs. Nous réaffirmons notre élan de solidarité envers toutes celles et tous ceux qui sont victimes de la répression, connaissent la pauvreté et subissent l'exploitation, et nous ne renoncerons jamais à notre mission visant à établir la prospérité, l'égalité et la dignité pour toutes et tous.

Le trajet de réintégration des malades : une machine à licenciements

Sous prétexte d'aider les malades de longue durée à reprendre plus vite le chemin du travail, dans les faits pour économiser dans les indemnités de maladie et invalidité, le gouvernement a mis en œuvre au 1er décembre 2016 une nouvelle procédure de réintégration.

La FGTB a pris connaissance des premiers chiffres (1^{er} trimestre 2017) relatifs à ce trajet de réintégration auprès de la fédération des services externes de prévention et de protection au travail (Co-Prev).

Toutes nos craintes confirmées

Ces chiffres confirment toutes les craintes de la FGTB :

- 72 % des décisions du Médecin du travail déclarent les travailleurs définitivement inaptes à effectuer le travail convenu ainsi que tout autre travail dans l'entreprise (Trajet D). Ce qui a pour conséquence de rompre le contrat de travail pour force majeure médicale. Sans indemnités de licenciement.

Comme le dénonçait la FGTB, ce trajet de réintégration est avant tout l'occasion pour les employeurs de se séparer, gratuitement, des travailleurs malades.

- Par ailleurs, la fédération des services externes de prévention et de protection au travail renseigne également, en pourcentage, la personne qui a déclenché le trajet de réintégration.

Les employeurs, à 32 %, enclenchent la procédure.

Les travailleurs, pour 57 %, enclenchent leur réintégration.

Ces chiffres démentent le préjugé selon lequel les malades ne souhaitent pas reprendre le travail.

Sanctionner est irresponsable

La FGTB l'a toujours dit et répété. Sanctionner les malades (en les privant de leur indemnité maladie) comme l'a décidé le Gouvernement est culpabilisant, insultant, inutile et donne à la question de la réintégration des travailleurs dans l'entreprise une connotation extrêmement négative alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour tous et en particulier pour le travailleur et la travailleuse en difficulté. Ce qu'il leur faut et leur a toujours manqué c'est un retour adapté, progressif et préparé.

De plus, la politique des entreprises en matière de réintégration des travailleurs en incapacité de longue durée semble extrêmement méconnue des travailleurs, ce qui pose la question de son existence... Sanctionner dans ce contexte est donc parfaitement irresponsable.

Dangers

Enfin, au regard du pourcentage de décisions prises par le médecin du travail, la FGTB souhaite attirer l'attention sur les dangers du trajet de réintégration.

D'autant que la FGTB a eu écho de pratiques scandaleuses d'employeurs poussant les travailleurs à déclencher eux-mêmes le processus, parfois via des lettres types, tout en se gardant de leur préciser que ceci peut mener à la rupture de leur contrat pour force majeure sans indemnité.

D'autres possibilités existent pour aider le travailleur qui souhaite reprendre son travail.

La FGTB se tient à la disposition des travailleurs malades pour contrer les effets néfastes de cette nouvelle procédure et pour les aider à reprendre leur travail par d'autres moyens. Elle a, en outre, rédigé un guide afin de tenter d'apporter des réponses aux questions que se posent les travailleurs malades mais aussi les délégués, les représentants des travailleurs dans les CPPT, les offices de droits sociaux, etc., qui tentent de les aider dans les méandres de ces nouveaux dispositifs complexes¹.

Mieux vaut prévenir que guérir

Les chiffres de la fédération des services externes de prévention et de protection au travail rendent également compte d'une autre vérité qui relève du bon sens.

Il vaut mieux prévenir que guérir.

Fin 2015, on recensait 346 971 travailleurs salariés en maladie de longue durée, dont 26 % depuis plus de 10 ans. Par rapport à 2009, c'est une augmentation de 41,5 %. Cette tendance est en partie liée au vieillissement de la population active et à l'augmentation du nombre de travailleurs indemnisables, en lien avec l'augmentation de la population.

Elle résulte aussi et surtout d'une augmentation significative des cas de troubles psychiques (dépressions, burn-out, etc.) mais aussi des troubles musculo-squelettiques (tendinites, maux de dos, etc.) pour l'essentiel liés à de mauvaises conditions de travail.

Le 28 avril dernier, à l'occasion de la Journée internationale de la santé et la sécurité au travail, la FGTB a tenu à rappeler que ce dont les travailleurs ont plutôt besoin, ce sont des politiques de prévention.

Mis en ligne par la FGTB le 27 avril 2017

1. Consultez www.fgtb.be/sante-et-securite

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																																																										
	1.653,85	1.030,2	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162	165	168	171	174	177	180	183	186	189	192	195	198	201	204	207	210																				
CLASSE	TENSION	SPANNING	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32																																				
05/2017	10302	100	3.721,09	3.864,21	4.007,33	4.150,45	4.293,56	4.400,90	4.508,25	4.615,58	4.722,92	4.830,26	4.937,60	5.044,94	5.152,28	5.259,61	5.366,96	5.438,52	5.510,08	5.581,63	5.653,19	5.724,76	5.796,32																																					
1	210	100	3.577,98	3.721,09	3.864,21	4.007,33	4.150,45	4.293,56	4.400,90	4.508,25	4.615,58	4.722,92	4.830,26	4.937,60	5.044,94	5.152,28	5.259,61	5.366,96	5.438,52	5.510,08	5.581,63	5.653,19	5.724,76	5.796,32																																				
2	197	100	3.356,47	3.499,74	3.625,00	3.759,25	3.893,52	4.027,77	4.128,46	4.229,17	4.329,88	4.430,55	4.531,24	4.631,94	4.732,64	4.833,33	4.934,02	5.034,72	5.101,85	5.188,98	5.236,10	5.303,23	5.370,37	5.437,50																																				
3	185	100	3.152,02	3.278,11	3.404,18	3.530,27	3.656,34	3.782,43	3.876,99	3.971,54	4.066,11	4.160,67	4.255,23	4.349,79	4.444,35	4.538,92	4.633,48	4.728,03	4.791,08	4.854,12	4.917,15	4.980,19	5.043,24	5.106,28																																				
4	174	100	2.984,61	3.083,19	3.201,77	3.320,36	3.438,94	3.557,53	3.646,47	3.735,40	3.824,34	3.913,28	4.002,21	4.091,15	4.180,10	4.269,04	4.357,97	4.446,91	4.506,20	4.565,50	4.624,78	4.684,07	4.743,37	4.802,66																																				
5	164	100	2.794,22	2.906,00	3.017,76	3.129,53	3.241,30	3.353,07	3.436,90	3.520,73	3.604,56	3.688,37	3.772,20	3.856,03	3.939,86	4.023,68	4.107,51	4.191,34	4.247,23	4.303,10	4.358,99	4.414,88	4.470,76	4.526,65																																				
6	156	100	2.657,93	2.764,24	2.870,56	2.976,88	3.083,19	3.189,51	3.269,25	3.348,98	3.428,72	3.508,46	3.588,20	3.667,93	3.747,67	3.827,41	3.907,15	3.986,88	4.040,04	4.093,20	4.146,36	4.199,52	4.252,68	4.305,83																																				
7	150	100	2.555,70	2.657,93	2.760,15	2.862,38	2.964,61	3.066,83	3.143,50	3.220,18	3.296,85	3.373,51	3.450,19	3.526,86	3.603,53	3.680,20	3.756,87	3.833,54	3.884,66	3.935,77	3.986,88	4.037,99	4.089,11	4.140,23																																				
8	145	100	2.470,50	2.568,33	2.668,15	2.766,96	2.865,79	2.964,61	3.038,72	3.112,83	3.186,95	3.261,07	3.335,18	3.409,29	3.483,42	3.557,53	3.631,64	3.705,75	3.755,17	3.804,58	3.853,99	3.903,40	3.952,81	4.002,21																																				
9	140	100	2.385,31	2.480,73	2.576,14	2.671,56	2.766,96	2.862,38	2.933,94	3.005,50	3.077,05	3.148,61	3.220,18	3.291,74	3.363,29	3.434,85	3.506,41	3.577,98	3.625,68	3.673,38	3.721,09	3.768,80	3.816,50	3.864,21																																				
10	135	100	2.300,13	2.392,13	2.484,13	2.576,14	2.668,15	2.760,15	2.829,16	2.898,16	2.967,16	3.036,16	3.105,17	3.174,17	3.243,17	3.312,18	3.381,19	3.450,19	3.496,19	3.542,19	3.588,20	3.634,20	3.680,20	3.726,20																																				
11	130	100	2.214,94	2.303,54	2.392,13	2.480,73	2.569,33	2.657,93	2.724,37	2.790,82	2.857,27	2.923,72	2.990,17	3.056,61	3.123,06	3.189,51	3.255,96	3.322,41	3.366,70	3.411,00	3.455,30	3.499,60	3.543,90	3.588,20																																				
12	125	100	2.129,74	2.214,94	2.300,13	2.385,31	2.470,50	2.555,70	2.619,56	2.683,48	2.747,37	2.811,26	2.875,15	2.939,05	3.002,94	3.066,83	3.130,73	3.194,62	3.237,22	3.279,81	3.322,41	3.364,99	3.407,59	3.450,19																																				
13	120	100	2.044,56	2.126,33	2.208,12	2.289,90	2.371,69	2.453,46	2.514,80	2.576,14	2.637,48	2.698,81	2.760,15	2.821,49	2.882,82	2.944,16	3.005,50	3.066,83	3.107,72	3.148,61	3.189,51	3.230,40	3.271,29	3.312,18																																				
14	115	100	1.959,37	2.037,74	2.116,11	2.194,49	2.272,87	2.351,24	2.410,02	2.468,80	2.527,59	2.586,36	2.645,14	2.703,92	2.762,71	2.821,49	2.880,26	2.939,05	2.978,24	3.017,42	3.056,61	3.095,80	3.134,98	3.174,17																																				
KLASSE	100	100	1.703,80	1.771,94	1.840,10	1.908,25	1.976,41	2.044,56	2.095,67	2.146,78	2.197,90	2.249,01	2.300,13	2.351,24	2.402,35	2.453,46	2.504,58	2.555,70	2.589,77	2.623,85	2.657,93	2.692,00	2.726,07	2.760,15																																				

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro
GEINDEEERDE LONEN (viermaandelijks gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 146,03

de vroegere indexforfait: 146,03

de vroegere indexforfait: 146,03



Faut-il un revenu universel ?

Le débat sur le revenu universel est omniprésent. Ses partisans partent du constat que les plus pauvres ne peuvent vivre décemment avec le niveau actuel des minima sociaux... pour en conclure qu'il conviendrait de donner un revenu identique à chaque personne, quel que soit son niveau de vie. Si le constat est juste, la proposition avancée ne contribue à résoudre ni le problème du chômage ni ceux de la pauvreté et des inégalités. Elle s'appuie sur l'idée fautive que le travail serait en voie de disparition, que les protections sociales seraient obsolètes et que nous serions condamnés à vivre dans une société de plus en plus « uberisée ».

Ce livre propose une alternative au revenu universel basée sur la mise en place d'une garantie de revenu décent associée à une réduction du temps de travail afin d'assurer une transition sociale et écologique.

Créée en 1998, la Fondation Copernic est un cercle de réflexion critique du libéralisme.

Les Économistes atterrés se sont fixé pour tâche la critique radicale des politiques économiques néolibérales

Les Économistes atterrés et Fondation Copernic, dir. Jean-Marie Harribey, *Faut-il un revenu universel ?*, Éd. de l'Atelier, Ivry, avril 2017, 128 p., 10 €.



Construire un peuple

Comment la gauche peut conquérir le pouvoir à nouveau ? Que signifie le terme de populisme ? Quel est l'avenir de la démocratie libérale ? Comment définir une nouvelle lutte des classes ? Qui sont les nouveaux opprimés et les nouveaux oppresseurs ? C'est à ces questions et bien d'autres que répondent deux des personnalités les plus célèbres de la gauche : la philosophe Chantal Mouffe et le co-leader de Podemos Inigo Errejón. Dans ce livre d'entretiens, ils reviennent sur les expériences de la gauche en Amérique latine, sur la victoire de Syriza en Grèce, sur l'entrée au parlement de Podemos, et plus généralement sur la montée des extrêmes et les opportunités pour les gauches radicales en Europe.

Chantal Mouffe est une philosophe belge qui enseigne la science politique à l'Université de Westminster.

Inigo Errejón est le co-fondateur et numéro 2 de *Podemos*, parti de gauche espagnol.

Chantal Mouffe et Inigo Errejón, *Construire un peuple : Pour une radicalisation de la démocratie*, Éd. du Cerf, Paris, avril 2017, 248 p., 19 €.



Se débarrasser du capitalisme est une question de survie

Une machine à concentrer la richesse, laissant une poignée de vainqueurs face à une armée de vaincus : voilà ce qu'est devenu le capitalisme. L'État-providence n'aura duré qu'une saison, la révolution technologique en cours réduit le marché de l'emploi. Le court-termisme règne en maître, la défense de privilèges aussi exorbitants que médiocres bloque toute tentative de sauvetage.

La finance et l'économie pouvaient être réformées au lendemain de l'effondrement de 2008. Rien n'a été fait. Le verdict est sans appel : nous n'apprenons pas de nos erreurs ! Si bien qu'aujourd'hui, se débarrasser du capitalisme est devenu, pour l'humanité, une question de survie.

Paul Jorion est un anthropologue et essayiste belge, spécialiste de la formation des prix.

Paul Jorion, *Se débarrasser du capitalisme est une question de survie*, Éd. Fayard, Paris, mars 2017, 304 p., 19 €.



La guerre des gauches

Serait-ce la crise finale ? Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron... Une gauche ? Des gauches ? Un effondrement des partis traditionnels ? Une recomposition opportune ? Ou la poursuite d'une guerre récurrente ? Du jacobinisme de 1789 au libéralisme de Mai 1968, de Tours à Epinay, des Radsocs à Nuit debout, en passant par l'Affaire Dreyfus, Vichy et la décolonisation, Kévin Boucaud-Victoire retrace ici l'épopée des gauches françaises pour appréhender les fractures qui la constituent, les maux qui la frappent, les paroxysmes qu'elles traversent.

Kévin Boucaud-Victoire est un journaliste français, cofondateur du site socialiste et décroissant *Le Comptoir*.

Kévin Boucaud-Victoire, *La guerre des gauches*, Éd. du Cerf, Paris, avril 2017, 266 p., 19 €.



Reprendre le contrôle de la dette

Nos dirigeants ont-ils tiré les leçons de la crise financière mondiale de 2008 ? Une telle catastrophe peut-elle se reproduire ? De toute part, on se veut rassurant : les banques seraient mieux encadrées, plus solides... Et pourtant, moins de dix ans après le krach, la dette mondiale a été multipliée par quatre ! Pourquoi évoque-t-on la dette des États, mais jamais le surendettement, tout aussi préoccupant, du secteur privé ? Adair Turner livre un verdict implacable : « *si nous ne tirons pas les leçons des erreurs passées, les électeurs se tourneront vers les politiques "anti-élites" et la victoire populiste de Donald Trump sera suivie de beaucoup d'autres* ».

Lord Adair Turner, ancien dirigeant européen d'une banque américaine, a présidé l'Autorité des services financiers britannique de 2008 à 2013.

Adair Turner, *Reprendre le contrôle de la dette : Pour une réforme radicale du système financier*, Éd. de l'Atelier, Ivry, avril 2017, 360 p., 25 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Pour sortir du « clair-obscur »
- 4 / Soins de santé • Réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux : vers une médecine à deux vitesses
- 6 / International • Socle européen des droits sociaux : embellie ou embrouille ?
- 8 / IRB • La diversité, un combat syndical pour l'égalité et la solidarité !
- 9 / Social • Plus que deux ans pour rétablir une justice sociale et fiscale
- 10 / Aide au développement • Hausse de l'« aide fantôme », mais baisse de l'« aide réelle » aux pays pauvres
- 11 / CSI • Déclaration de la CSI pour le 1er mai 2017
- 12 / Le trajet de réintégration des malades : une machine à licenciements

Infos GAZELCO

- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

www.gazelco.be

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11